

La CRdS, c'est quoi ?

La Conférence régionale du sport (**CRdS**) est une **instance de concertation née de la nouvelle gouvernance du sport**, mise en place par la loi n°2019-812 du 1er août 2019 et le décret n°2020-1280 du 20 octobre 2020. Elle constitue une **déclinaison régionale de l'Agence nationale du sport (ANS)**, avec pour objectif de mettre en cohérence les politiques sportives des différents acteurs du sport, au niveau territorial.

Quelles sont ses missions ?

- Impulser une dynamique territoriale ;
- Instaurer un espace d'échanges et de dialogues pour les acteurs du territoire ;
- Faciliter la coordination des politiques sportives régionales ;
- Élaborer le Projet Sportif Stratégique de Territoire (PSST), suivre et évaluer sa mise en oeuvre ;
- Fédérer les acteurs du sport et favoriser la concertation ;
- Participer à des événements régionaux et nationaux.

Comment fonctionne-t-elle ?

La **CRdS** se compose de **56 membres** répartis en **4 collèges** : État, Collectivités territoriales, Mouvement sportif et Acteurs du monde économique. Elle s'articule autour d'**assemblées plénières** (au moins deux fois par an) et de **bureaux restreints** (six par an) chargés de la gestion opérationnelle. En Île-de-France, les réunions rassemblent les membres de la CRdS et de la Conférence des financeurs afin de favoriser leur **proximité et complémentarité**.

Votre rôle en tant que membre :

Vos missions

- Apporter votre expertise et vos conseils ;
- Contribuer à l'élaboration du PSST ;
- Mobiliser votre réseau ;
- Diffuser les informations ;
- Promouvoir la Conférence.

Vos engagements

- Assiduité et disponibilité ;
- Participation active ;
- Représentation de votre collège ;
- Participation aux réunions et travaux ;
- Contribution constructive.

Vos motivations

- Développer l'accès à la pratique sportive sur le territoire ;
- Participer à une dynamique collective et innovante ;
- Travailler en réseau avec les acteurs des 4 collèges.